

**Dispositif
Chantiers Citoyens
Argent de Poche
pour les 16/17 ans**

**DOSSIER INSCRIPTION
- PRINTEMPS 2024 -**

*A retourner avant le 18 avril 2024
à la Mairie ou au Service Jeunesse, place des Châtelets*

Nom :
 Prénom :
 Sexe : Masculin Féminin
 Date de naissance : Age :
 Adresse :
 CP : Ville :
 E-mail (responsable légal) :
 E-mail (du jeune) :
 Téléphone :
 Situation (cochez la case)
 Lycéen(ne) – Etablissement :
 Etudiant(e) – Etablissement :
 Autre situation – Précisez :

Pièces à joindre :
 Justificatif de domicile
 Photocopie de la carte d'identité
 Photocopie de la carte vitale
 Attestation d'assurance responsabilité civile
 Contrat de participation
 Autorisation parentale
 Relevé d'Identité Bancaire

Nom :
 Prénom :

SUIVI DE CHANTIERS PRINTEMPS 2024

CHANTIER N°1

Chantier	Effectué	Observations	Paiement
	Oui - Non		

CHANTIER N°2

Chantier	Effectué	Observations	Paiement
	Oui - Non		

CHANTIER N°3

Chantier	Effectué	Observations	Paiement
	Oui - Non		

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur , en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance du contrat de participation du dispositif « argent de poche » et des points suivants :

Le dispositif « argent de poche » est exclusivement réservé aux jeunes âgés de 16 et 17 ans.

La Commune d'Ernée ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire ;

Les jeunes entrant dans le dispositif « argent de poche » doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale ;

La Commune d'Ernée s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

AUTORISE

Nom :
Prénom :
Domicilié(e) :

A participer à l'opération « Chantiers Citoyens Argent de Poche »

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CALENDRIER DES CHANTIERS

Services communaux	Type de chantiers	Date	Choix
Espaces Verts	Nettoyage et désherbage – Espace Gavroche	23.04.24 13h30-16h30	
Médiathèque	Nettoyage et inventaire de livres	25.04.24 09h00-12h00	
Médiathèque	Nettoyage et inventaire de livres	25.04.24 13h30-16h30	
Résidence Jacquelin	Tri et archivage de photos	25.04.24 09h00-12h00	
Services Administratifs	Nettoyage des archives	30.04.24 09h00-12h00	
Services Administratifs	Nettoyage des archives	30.04.24 13h30-16h30	

Indiquez vos préférences de 1 à 6.
Les chantiers seront attribués en tenant compte des préférences de chacun dans la limite des effectifs prévus.

CHANTIERS CITOYENS DISPOSITIF ARGENT DE POCHE *Printemps 2024* CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter les lieux du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

L'activité Argent de Poche se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h00, comprenant une pause d'une demi-heure.

Concernant la réalisation des chantiers

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers.

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

Je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone portable pendant le chantier (sauf accord de l'encadrant).

Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, je range le matériel à l'issue du chantier.

A la fin du chantier, je remets à l'encadrant l'ensemble du matériel utilisé.

Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 euros par chantier.

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait àen deux exemplaires le

Philippe LECOMTE
Directeur du Service Jeunesse

Le participant

Le représentant légal
du participant